



# COMITE DE DIRECTION

26 novembre 2018

Rouen

---

Présents : Mme PORTELLO

MM. LERESTEUX, CERVEAU, DESHEULLES, GIFFARD, CUCURULO, LOUISE, LOUP, MASSARDIER, VOISIN, BELLISSENT, CHANDELIER, DESMONS, FLAMENT, GALLIOT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LEU, MICHEL, RAHO et ROUTIER

Excusés : MM. LOUP et MOERMAN

Assistent : Mme ABERGEL et MM. BACOURT et MONTAGNE

---

M. LERESTEUX souhaite la bienvenue aux membres du comité de direction. Il excuse l'absence de MM. LOUP et MOERMAN.

Il soumet le PV du comité de Direction du 28 septembre 2018 à validation. M. DESHEULLES intervient pour mentionner un point à modifier selon lui au sujet du statut de l'arbitrage. Les obligations ne sont pas à soumettre à l'assemblée générale mais bien au comité directeur comme cela est mentionné dans les règlements fédéraux. Cette modification notée, le comité de direction valide le PV à l'unanimité.

## 1 – CONDOLEANCES ET FELICITATIONS

### 1.1 – Condoléances

M. LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- M. Michel LEBLANC, ancien membre du Comité de Direction de la L.F.B.N.,
- M. Antoine VERAQUIN, joueur senior de l'US ANDAINE
- M. Thibault GAUTRIN, joueur senior de l'US ANDAINE
- M. Tony VUILLET, joueur senior de l'ES ISIGNY SUR MER
- M. Stéphane CHRISTOPHE, dirigeant du club de l'AS BEUZEVILLE LA GRENIER et ancien arbitre

### 1.2 – Félicitations

M. LERESTEUX félicite, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction

- l'USON MONDEVILLE, l'AG CAENNAISE, l'AS CHERBOURG FB et le FC ST LO MANCHE pour leur parcours en Coupe de France
- l'US AVRANCHES MSM, l'AS VILLERS HOULGATE, GRAND QUEVILLY FC, le CMS OISSEL et le HAVRE AC pour leur qualification pour le 8ème Tour de la Coupe de France

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



- Les équipes féminines du FC ROUEN 1899 et de l'AG CAENNAISE et le HAVRE AC pour leur qualification pour le 1<sup>er</sup> Tour Fédéral de la Coupe de France Féminine

## 2 – COMPTES AU 30 JUIN 2018

M. GIFFARD fait une présentation des comptes de la LFN au 30 juin 2018 qui présente un résultat positif de 30 K€.

### 2.1 – Charges

En milliers d'euros	2017-2018
Achats, fournitures	413,9
Autres achats et charges externes	906,3
Impôts et taxes	150,5
Masse salariale	2 033,3
dont salaires et traitements	1 404,6
dont charges sociales et autres	628,8
Dotation aux amortissements et provisions	260,0
Autres charges	923,8
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 687,8</b>
Charges financières	1,3
Charges exceptionnelles	8,0
<b>Total des Charges</b>	<b>4 697,2</b>

Il présente les charges qui ont augmenté par rapport à la saison précédente. Malgré une diminution des frais généraux (diminution du coût des licences car moins de licenciés, diminution des frais postaux, mais hausse des frais de déplacement et de carburant), apparaît une hausse des frais de personnel (constitution de l'ETR avec la prise en charge de 3 nouveaux salariés). La subvention aux districts a également augmenté.

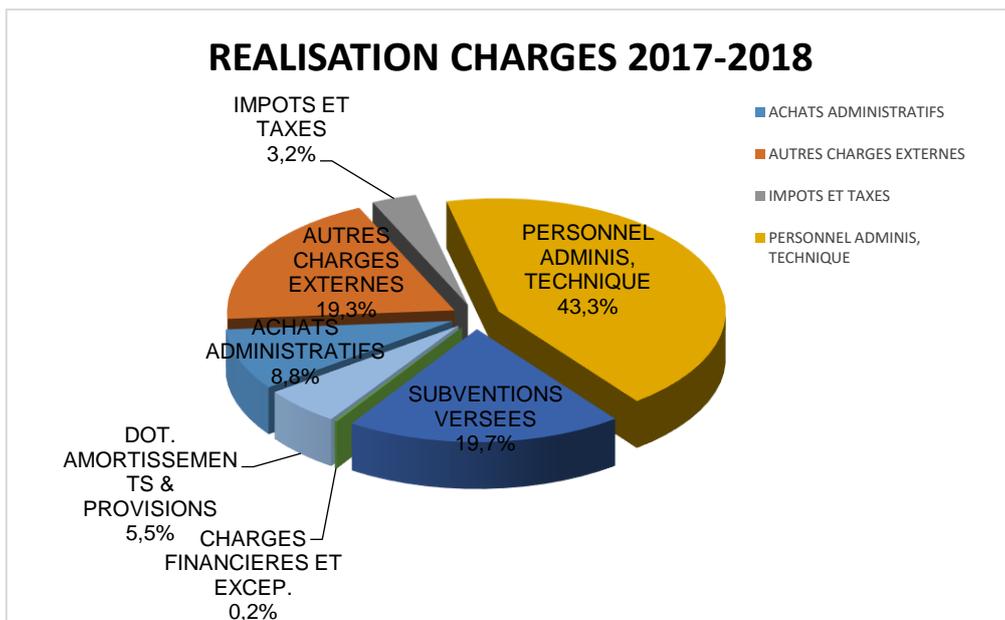
**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL





## 2.2 – Produits

En milliers d'euros	2017-2018
Ventes	2 625,6
Subventions et partenariat	1 366,3
Autres produits	563,1
Reprise sur amortissements et transfert de charges	152,7
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 707,8</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>14,8</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>5,4</b>
<b>Total des produits</b>	<b>4 727,9</b>
<b>Total des charges</b>	<b>4 697,2</b>
<b>Résultat</b>	<b>30,8</b>

Les produits ont de leur côté diminué avec une baisse des subventions principalement imputable au CNDS et une baisse des cotisations annuelles des clubs et des droits de mutation.

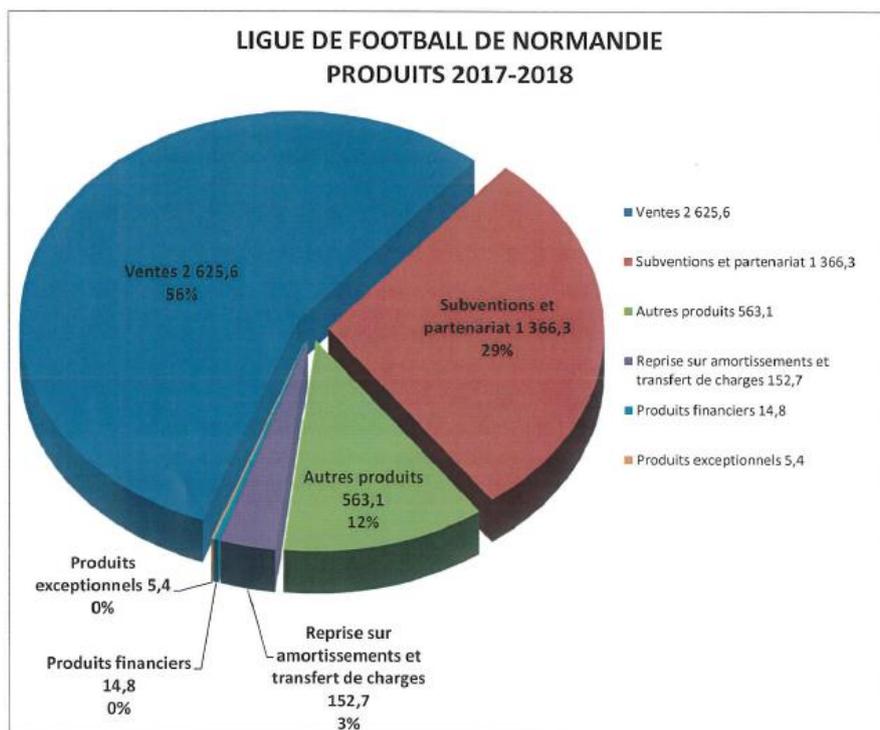
**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL





La Ligue sort un léger bénéfice alors qu'un déficit était à craindre. Les autres ligues ayant fusionné sortent un résultat pour la plupart négatif. Le futur reste incertain dans la mesure où les négociations avec le personnel sont en cours et que le budget de fonctionnement du pôle Espoirs (arrivée prévue pour septembre 2020) est à construire. Pour rappel, la Ligue de Normandie était la seule Ligue à ne pas avoir de pôle et cette obligation est un poste de charges pour l'ensemble des Ligues.

Le comité de direction valide à l'unanimité les comptes clos au 30/06/18.

### 3 – ASSEMBLEE GENERALE

#### 3.1 – Date et lieu

L'assemblée générale financière de la LFN aura lieu le 15 décembre 2018 à l'Amphithéâtre Germaine Tillion à l'INSA de Rouen à partir de 9h30.

#### 3.2 – Ordre du jour

- Intervention du Président de la Ligue de Football de Normandie
- Approbation du PV de l'AG du 22 juin 2018
- Adoption des Comptes Clos de la LFN au 30/06/18
- Intervention sur la Coupe du Monde Féminine 2019
- Intervention d'un représentant de la LFA
- Remise des Coupes et Trophées

**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



## 4 – FEMININES

### 4.1 – Féminisation

Le plan d'actions de la commission féminisation est exposé au comité de direction (actions sur la journée de la femme et challenge pour récompenser la meilleure progression dans l'effectif avec un bonus pour l'arbitrage – dotations de billets pour la Coupe du monde féminines et bons d'achats pour les lauréats). Le comité de direction souligne la qualité du travail présenté et valide une dépense de 3000 € tout en précisant que pour ce qui est de l'attribution des places pour la Coupe du Monde féminine, le choix des matchs devra se faire par la LFN.

### 4.2 – Tournée Ex Aequo

Mme ABERGEL fait un point sur la Tournée Ex Aequo en présentant des éléments chiffrés de fréquentation et d'exposition médiatique des 1ères dates (Foire des Andelys, L'incendiaire, la Foire de Caen et la Foire de St Lô). Elle tient à remercier les Districts dans leur implication, notamment mettant à disposition des bénévoles. Le service communication de la Ligue reviendra prochainement vers eux pour la définition des besoins sur les dates à venir (Mondeville, Foire de Rouen, Dock's Vauban, Normandy Channel Race, l'Amazone, les Papillons de nuit). Globalement, on voit que cette tournée a un grand intérêt car la population « grand public » n'est généralement pas au courant de cet événement à venir ou pour ceux qui sont au fait, beaucoup pensent que toute la compétition se déroulera dans sa globalité au Havre. Il serait bien que le LOC puisse communiquer des prospectus « billetterie grand public » pour les dates à venir.

### 4.3 – Rencontre Internationale France / USA

Le 19 janvier prochain, sera organisée au Havre, une rencontre opposant l'équipe de France Féminine A contre celle des USA. Ce sera la 1ère rencontre amicale de l'équipe de France dans le cadre de sa préparation pour la coupe du Monde. Seront organisés un tournoi de foot à 5 avec d'anciennes internationales, un colloque sur le sport féminin, l'exposition du musée et peut-être également une exposition de peinture. Une réunion de préparation avec la FFF, la Ville et le club a lieu le 27 novembre.

## 5 – RESSOURCES HUMAINES

Mme ABERGEL présente les actions qui se sont déroulées depuis le dernier comité de direction. Un groupe de travail s'est mis en place, composé de MM. LERESTEUX, CERVEAU, GIFFARD, KOCISWZESKI et MICHEL pour la partie employeur, des 4 élus du CSE, de M. MONTAGNE et Mme ABERGEL ainsi que de Mme PIERRES, représentante du SNAAF. Pour le moment 2 réunions se sont déroulées et ont abordé des propositions concrètes relatives au télétravail et au remboursement de frais de transport. Pour ce qui est du télétravail, un protocole d'expérimentation du télétravail a été présenté et doit faire l'objet de discussion avant envoi et validation à la DIRRECTE. La société Spinpart a été sollicitée pour nous accompagner (la Ligue et les salariés) dans la mise en place de ce nouveau mode de travail. Une proposition concrète a été faite et le dossier de demande de financement par l'OPCA a été envoyé. Une prochaine réunion a lieu le 10 décembre prochain.

M. GIFFARD précise que la difficulté vient de la nécessité d'évaluer de façon précise les coûts de ce qui pourrait être accordé. Il faut aussi noter que des sommes risquent d'être chargées et que cela a des incidences.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



## 6 – SPORTIF

### 6.1 – Finales régionales U13 Pitch

Le vainqueur national de la précédente édition étant normand, le Havre AC, une place supplémentaire sera attribuée pour la Ligue. Les finales régionales U13 se dérouleraient à Argentan (le club a posé candidature). Le comité de direction valide cette position. C'est central et ils répondent au cahier des charges. Le comité de direction souhaite qu'on lance un appel d'offre pour la saison prochaine.

La commission a fait des calculs en fonction des effectifs pour la participation aux finales régionales. M. GUERRIER expose le nombre de places accordées à chacun des Districts en fonction des calculs qui ont été faits (cela ferait 6 équipes pour la Seine-Maritime, 3 équipes pour le Calvados, la Manche et l'Eure et 2 équipes pour l'Orne)

Le District de Seine-Maritime accepte de céder une place au profit du District de l'Orne, mais il précise qu'il ne souhaite pas que cela soit fait de manière définitive. Le comité de direction le remercie et acte que cette disposition ne vaut que pour la saison 2018/2019.

Cela fait donc 5 places pour la Seine-Maritime et 2 pour le District de l'Orne et 3 pour les autres Districts.

Pour les féminines, les problématiques sont différentes car nous sommes en phase de développement.

La répartition se ferait comme suit :

Seine-Maritime 5 places pour 20 équipes

Calvados 4 places pour 17 équipes

Manche 3 places pour 11 équipes

Eure 3 places pour 10 équipes

Orne 1 place pour 2 équipes

### 6.2 – Championnats U14

La Commission Régionale de Préformation et la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Masculines ont été amenées, en réponse à la demande des clubs en nombre excédentaire disposant des « critères de sélection exigés, à porter de 2 à 3 le nombre de groupes constituant le championnat Régionale U14. Dès lors, les règles définissant les accessions et descentes, conçues pour 2 groupes, prévues au règlement de l'épreuve, s'en trouvent impactées. En conséquence, le Comité de Direction confie à la Commission Régionale de Préformation de définir les nouvelles règles d'accession et descente applicables à 3 groupes en fin de l'actuelle saison devant se substituer à celles, devenues inadaptées, de l'article 6 du Règlement du Championnat Régional U14.

Le Comité de Direction en examinera la teneur lors de sa prochaine réunion.

Par ailleurs, le comité de direction valide le passage à 2 groupes à 12 pour la saison prochaine.

M. LOUISE demande à ce qu'il y ait une réflexion afin que les critères prennent en compte la fidélisation des licenciés. M. GUERRIER précise que le nombre de mutés est limité via le label.

La commission a proposé de visiter les districts pour qu'un échange puisse avoir lieu avec les commissions de jeunes des Districts. M. MASSARDIER souhaite avoir une réunion globale sur les championnats de jeunes régionaux. M. GUERRIER lui répond que c'est effectivement le but de ces rencontres avec les commissions départementales de jeunes.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



## 7 – MOUVEMENTS DANS LES STRUCTURES

### 7.1 - Actions citoyennes

M. DESHEULLES présentent la commission des actions citoyennes composée comme suit :

- Président : AIT KASSI Lahcen (LE GRAND QUEVILLY FC)
- Secrétaire : SY Amadou (RC CAUDEBECAIS)
- Membres :
  - BAURUELLE Joël
  - BILLAUX Frédéric
  - BREANT Marine
  - EVAIN Pascale
  - GUILLOUF Jean-Claude
  - LAGHZALI Abdessamad
  - MENDY Vincent
  - MTIOUI MECHKOURI Omar
  - MOERMAN Eric
  - PITEL Denis
  - RAHO Nasr-Eddine

Cette commission s'est engagée à présenter un plan d'actions en avril prochain.

### 7.2 Commission féminisation

Mme ANDRE, actuelle Présidente a démissionné pour raisons professionnelles. Une candidature est présentée au comité de direction pour pallier cette démission. Toutefois, après discussion, le comité de direction constate que la commission du développement féminin ayant terminé sa mission, elle pourrait fusionner avec la commission de féminisation. Le Comité de Direction valide la fusion des 2 commissions et nomme Florence LEMAISTRE comme Présidente de cette nouvelle commission.

### 7.3 – IR2F

Le comité de direction valide la désignation de Clément LEREBOURS afin de pourvoir à la succession de Bertrand DELAS au sein de l'IR2F.

### 7.4 – Arbitrage

Christophe LEMIRE ne fait plus partie de l'ETRAF. Est proposée la candidature de Jonathan GONZALEZ pour le remplacer au sein de cette structure. Alain RUIZ est proposé également pour intégrer l'ETRAF en tant que désignateur des féminines. Ces deux candidatures sont validées par le comité de direction.

M. David DOMINGUEZ CONDE a présenté sa candidature afin de remplacer M. LE GOAZIOU pour les désignations des arbitres la saison prochaine. Cette dernière sera étudiée par la CRA qui transmettra son avis au prochain comité de direction.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL



## 8 – DIVERS

### 7.1 – Siège et Pôle Espoirs

Mme ABERGEL informe les membres du comité de direction que le permis a été déposé pour le siège et que celui du pôle devrait l'être dans la semaine en cours.

M. GUESDON précise avoir été reçu par Madame le Proviseur du collège qui est très enthousiaste à l'idée de l'ouverture de ce pôle et de l'accueil de ces nouveaux collégiens. Quelques modifications ont été faites pour améliorer les conditions d'accueil des élèves au sein du collège.

M. MICHEL précise qu'il va falloir rédiger la convention avec la ville rapidement et qu'une réunion est programmée entre la ville, la SHEMA et la Ligue afin d'entamer cette rédaction.

### 7.2 – Déménagements

#### 7.2.1 – Antenne de Rouen

Le déménagement de l'antenne de Rouen est prévu les 20 et 21 décembre 2018 au 1 rond-point des Bruyères, à Sotteville les Rouen. Ces locaux se situent à 5 minutes des locaux actuels. Les différentes formalités contractuelles et techniques ont été faites ou sont en cours. Tout le mobilier ne sera pas déménagé et une partie pourra éventuellement être réutilisée dans les locaux de Caen.

#### 7.2.2 – Antenne de Caen

L'antenne de Caen doit déménager au mois d'avril. Une location peut se faire à Carpiquet (location au mois) ou dans des locaux jouxtant le District du Calvados, que ce dernier achèterait. Il doit faire valider cet achat par son Assemblée Générale avant de pouvoir proposer à la Ligue une location temporaire de ces locaux contre un loyer de 4000 € / mois pour une durée de 5 mois. M. GIFFARD s'étonne du coût demandé par le District dans la mesure où la Ligue a su l'aider lorsqu'il était dans l'embarras financièrement et que cette location financerait environ 1/3 du coût de l'achat. Dans la mesure où le District mettrait un bureau supplémentaire à disposition et accepte de mutualiser les salles de réunions et de Visio conférence, le comité de direction estime qu'il est préférable d'accepter la proposition du District du Calvados et valide à la majorité (M. GUESDON s'abstient) la location proposée. Par ailleurs, le comité de direction donne son accord afin que le District puisse acquérir ces locaux.

### 7.3 – Soirée des Trophées

La soirée des Trophées, initialement prévue le 23 novembre a été annulée en raison des barrages sur les routes par les gilets jaunes. Une proposition avait été faite pour la remettre sur la journée du 19 janvier mais au vu des actions entreprises sur cette journée (exposées ci-dessus), le comité de direction préfère remettre les trophées lors de l'assemblée générale. Pour ce qui est de la soirée des bénévoles, le comité de direction propose qu'une réflexion soit menée afin de remettre cette soirée au plus près des bénévoles.

### 7.4 – Contentieux LFN / CS Beaumont

Jean-Pierre GALLIOT informe les membres du Comité de Direction des conclusions du Tribunal Administratif apportant jugement sur le fond aux litiges ayant opposé la Ligue au C.S. BEAUMONT et à ses sociétaires Il ne sera pas fait appel de l'ensemble des décisions du T.A. qui, après cette communication, trouveront application dans les différents dossiers de la Ligue.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

[www.normandie.fff.fr](http://www.normandie.fff.fr) | [ligue@normandie.fff.fr](mailto:ligue@normandie.fff.fr)

25, AVENUE NELSON MANDELA - CS 95333 - 14053 CAEN CEDEX 4

50, RUE ALPHONSE DAUDET - BP 70091 - 76803 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

